Département des Yvelines
Arrondissement de Mantes la Jolie
Canton de Meulan
Commune de Chapet

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE 08 JANVIER 2024

Date de convocation et d'affichage : 02/01/2024	
Nombre de Conseillers	
En exercice :	15
Présents :	8
ou représentés	12

Le 08 janvier deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Benoît de LAURENS, Maire.

Etaient présents : Rosine THIAULT, Magalie CHALOYARD, Didier CONRY, Benoît BEAUNEZ, Sébastien LEGRAVEREND, Nicolas LABORDE , Radouane EL BAKKOURI.

Etaient absents : Valérie MAILLET pouvoir donné à Didier CONRY, Eric CHEVALIER pouvoir donné à Benoît de LAURENS, Francine BILLOUE pouvoir donné à Rosine THIAULT, Eveline RENAUT pouvoir donné à Magalie CHALOYARD

Etaient absents : Marina LECLERCQ, Philippe ESTEVE, Olivier PLOIX

Monsieur Didier CONRY a été élu Secrétaire de Séance

La séance s'est ouverte à 20h05.

Le Maire ayant déclaré que le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

01- DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET COMMUNAL 2023

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°5 en date du 30 mars 2023 adoptant le Budget Primitif 2023,

CONSIDERANT qu'au regard de l'exécution du budget, il s'avère nécessaire de procéder à des ajustements de crédits,

Après avoir écouté l'exposé de Monsieur Le Maire, rapporteur,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE la Décision Modificative telle que ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6042 : Achats de prestations de services (sauf terrains à aménager)	6 500.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	**6 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6450 : Charges de sécurité sociale et de prévoyance	0.00 €	6 400.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	**0.00 €**	**6 400.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
D-6541 : Créances admises en non-valeur	0.00 €	100.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	**0.00 €**	**100.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total FONCTIONNEMENT	**6 500.00 €**	**6 500.00 €**	**0.00 €**	**0.00 €**
Total Général		**0.00 €**		**0.00 €**

---

02 – ADHESION AU DISPOSITIF DEPARTEMENTAL DE TELEASSISTANCE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le dispositif départemental de téléassistance existant, mis en place par l'Agence AutonomY pour le compte du Département des Yvelines dans le cadre de sa politique de maintien à domicile des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

VU le courrier de l'Agence AutonomY concernant le marché de téléassistance avec la société VITARIS qui est renouvelé au 1er juillet 2023,

LE CONSEIL,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au dispositif départemental de téléassistance pour la période 2023-2026,

AUTORISE par conséquent le Maire à signer la convention entre la Commune, l'Agence AutonomY et la société attributaire du nouveau marché passé par l'Agence AutonomY pour la gestion du dispositif départemental de téléassistance.

La séance est levée à 20h30

Ont signé au registre tous les membres présents.

Benoît de LAURENS

Rosine THIAULT

Magalie CHALOYARD

Didier CONRY

Sébastien LEGRAVEREND

Nicolas LABORDE

Valérie MAILLET

Francine BILLOUE

Radouane EL BAKKOURI

Eveline RENAUT

Le Maire

MAIRIE DE CHAPET 78 YVELINES

Benoît de LAURENS

Le secrétaire de Séance

Didier CONRY